Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-72_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 72-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : APPROBATION DU PV DU 30 MARS 2026

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 72 ;
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-10, L. 2121-12 et 2121-15 relatifs aux délibérations et procès-verbaux du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal d'une séance du conseil municipal constitue un document officiel retraçant les débats et les décisions prises ;
CONSIDÉRANT que l'approbation du procès-verbal permet d'en attester la régularité et la fidélité aux échanges et délibérations intervenus lors de la séance ;
CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal pour consultation préalable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :
Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-72_2026-DE

Article 2 : Le présent procès-verbal sera annexé au registre des délibérations de la commune.

Vote à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.